



Le Relais de Poste - Le Pâquier
71240 LAIVES
Téléphone : 03 85 44 91 29
Fax : 09 51 16 54 76
Email : mairielaves@free.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 03 MARS 2022 À 19 H 00

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 03 mars 2022 à 19 h 00 sous la présidence de Jean-Claude BECOUSSE, Maire

Etaient présents : Mmes et Ms Jean-Claude BECOUSSE, Martine GRANDJEAN, Jean-Claude ADAM, Virginie PROST, Grégory FLATTOT, Philippe DURIAUX, Joël GAUTHERON, Adrien DEVAUX, Jocelyne CHATRON, Marie-Claude LAFARGE, Antoine LOUDOT,

Absentes excusées : Vanessa SAINT-ARROMAN et Catherine BLANC-BEAUREGARD

Absente : Christelle THERVILLE

Secrétaire de séance : Grégory FLATTOT

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de modifier l'ordre du jour, à savoir conventions ENEDIS et FONDATION DU PATRIMOINE. Avis favorable du Conseil Municipal.

1 - BUDGETS FINANCES

a) BUDGET PRINCIPAL 2021 - Compte de Gestion - Compte Administratif - Affectation des résultats

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte de Gestion 2021 de Madame la Trésorière identique au compte administratif qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 272 324.06 € et un déficit d'investissement de 287 013.96 € avec des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 113 855 € et des restes à réaliser en recettes d'investissement de 222 994€. Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter les résultats de la façon suivante : c/1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 177 874 € c/001 déficit d'investissement : 287 014 € c/002 résultat de fonctionnement reporté : 94 449 €

b) BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE 2021 - Compte de Gestion - Compte Administratif - Affectation des résultats

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte de Gestion 2021 de Madame la Trésorière identique au compte administratif qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 155 € et un excédent d'investissement de 3 379.48 €. Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter ces résultats de la façon suivante au BP 2022 : c/001 excédent d'investissement pour la somme de 2 155 € et au c/002 excédent de fonctionnement pour la somme de 3 379 €.

c) Revalorisation tarifs loyers - structures SIVOS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conventions qui nous lient avec le SIVOS concernant l'utilisation des bâtiments communaux. Ces conventions sont assez anciennes et n'ont jamais tenu compte de revalorisation sur les frais de fonctionnement inhérents à ces bâtiments. Devant la flambée des prix de l'électricité et du gaz entre autres et des conséquences sur le budget de la Commune, il devient évident de revoir ces tarifs de locations. Il est proposé d'établir une convention commune aux bâtiments utilisés par le SIVOS, à savoir : La salle de réception du Relais de Poste pour l'accueil de la cantine ; La garderie périscolaire et le bureau administratif du SIVOS rue du Centre. Jusqu'à présent les tarifs étaient les suivants : Cantine : 770 € annuels ; Secrétariat : 200 € annuels ; Garderie : 400 € annuels. Pour un total de 1 370 € annuels. Après calcul, il semblerait qu'une augmentation globale de 600 € couvrirait les hausses supportées par la Commune de Laives. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : accepte l'établissement d'une convention commune à l'ensemble des bâtiments utilisés par le SIVOS Laives/Beaumont/St-Ambreuil, ainsi que le principe de revalorisation du loyer passant globalement de 1 370 € annuels à 1 970 € annuels et ceci à compter du 1^{er} avril. Pour l'année 2022, le montant du loyer sera

donc établi sur neuf mois. Les années suivantes pour un total de 1 970 € ; autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Président du SIVOS

d) Partage de connexion internet Bibliothèque/Ecole

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Antoine LOUDOT Président du SIVOS Laives/Beaumont/St-Ambreuil qui indique au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2022 la connexion internet de la bibliothèque est partagée avec l'école de Laives. Les factures Free sont réglées en totalité par la Commune de Laives et qu'il convient donc que le SIVOS prenne en charge une partie de ces factures. A ce titre, une convention peut être établie entre la Commune et le SIVOS de Laives/Beaumont/St-Ambreuil qui prévoit le remboursement par le SIVOS d'une partie des factures Free. La dépense annuelle à la charge de la Commune de Laives représente la somme de 395.76 €. Il est proposé une prise en charge par moitié soit 197.88 € par le SIVOS. Cette somme pourra être revalorisée en fonction d'augmentation ou dépassement de forfait. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : accepte ce principe de partage de connexion internet ; accepte la prise en charge par moitié des factures Free de la bibliothèque par le SIVOS et dit que cela sera effectif à compter du 1^{er} avril 2022 et proratisée. Les années suivantes cette somme sera réglée pour une année complète

e) Déclinaison grands axes Budget Primitif 2022

Il est rappelé que les grands axes d'orientation budgétaire ont été évoqués lors de la Commission de finances. Une seconde réunion est prévue le 31 mars. Nous pourrions dès lors affiner notre budget primitif 2022 avant l'adoption du fait que nous aurons plus de données en termes de dotations. Nous pourrions également clore notre politique d'investissement.

2 - SCOLAIRE

a) Information suppression de poste

Monsieur Antoine LOUDOT Président du SIVOS informe le Conseil Municipal qu'il n'y aura pas de suppression de poste pour la rentrée scolaire 2022. Il fait part également du travail mené pour l'avenir afin que nous ne nous trouvions pas à nouveau dans l'inquiétude d'une fermeture de poste.

b) Travaux écoles 2022

Monsieur Jean-Claude ADAM informe le Conseil Municipal que la commande de porte a été faite afin que l'entreprise puisse intervenir au plus tôt malgré les difficultés d'approvisionnement de matière première.

3 - COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE SAONE ET GROSNE » - Point sur les actions communautaires

Il est fait un point sur l'avancés des travaux menés dans le cadre de la construction du futur bâtiment administratif, de l'extension de l'espace enfance-jeunesse et de l'avancée de la viabilisation de la zone d'activités Echo-parc.

L'arrêt du projet PLUi devrait intervenir d'ici peu, ce qui permettra de déclencher l'enquête publique dès cet automne. Ainsi, ce PLUi pourrait être en fonction à la fin du 1^{er} semestre 2023.

4 - EGLISE ROMANE ST-MARTIN

a) 2^{ème} souscription Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la 2^{ème} tranche des travaux de l'église romane portant sur la restauration extérieure de la nef et des bas-côtés, nous avons conventionné avec la Fondation du Patrimoine et l'Association les Amis de Saint-Martin pour lancer une seconde souscription. Cette souscription d'un commun accord est arrivée à terme. Ainsi nous pourrions en ouvrir une nouvelle concernant la troisième tranche de travaux. Les sommes recueillies dans le cadre de cette seconde souscription peuvent donc nous être versées. Il convient donc dès à présent de nous prononcer pour accepter ce don portant sur la donation des particuliers et l'association Les Amis de St-Martin, ainsi que l'abondement de la Fondation du Patrimoine. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : accepte le versement des sommes de la Fondation du Patrimoine provenant de cette 2^{ème} souscription ;

b) Point sur les travaux

Monsieur le Maire et Jean-Claude ADAM font un point sur l'avancée des travaux. Nous avons des inquiétudes en termes de condensation. Ce sujet sera évoqué lors de la prochaine réunion en présence de l'Architecte. Concernant le poste « vitraux » nous sommes dans l'attente de décision de l'Architecte en Chef des monuments historiques qui a été sensibilisé sur l'enveloppe financière fléchée à contenir.

5 - LACS

a) Travaux

Monsieur Jean-Claude ADAM fait un point sur l'avancée des travaux menés par l'Entreprise LAMBERT et de ceux qui seront conduits dans les douches. L'engazonnement aura lieu très prochainement. Il est fait mention qu'une réunion est programmée avec les porteurs de projet du parc aquatique. A ce titre, Mme Virginie PROST fait part que les travaux nécessaires à la mise en place de cette structure seront terminés au plus tard le 31 mars 2022.

b) Convention emploi services

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'adhésion de la Commune à l'Association Emplois Services en 2021 pour l'entretien des sanitaires des lacs. Cela s'étant très bien passé l'année dernière, il propose au Conseil de renouveler cette convention pour la saison 2022. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : décide de conventionner pour la saison 2022 avec l'Association Emplois Services de Chalon-sur-Saône aux conditions suivantes : 20.68 € TTC de l'heure pour un salaire horaire au SMIC avec gratuité de la cotisation annuelle pour l'année civile ; Le travail du dimanche sera majoré à 25 % et les jours fériés à 50 % ; autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

6 - CONVENTIONS ENEDIS

a) Parcelle communales ZO/149

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer une convention de servitude avec ENEDIS dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation d'un bâtiment agricole couvert de panneaux photovoltaïques dont les travaux nécessitent d'emprunter la propriété communale cadastrée section ZO/149. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal : accepte de passer une convention de servitude avec ENEDIS concernant la propriété communale cadastrée section ZO/149 et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec ENEDIS.

b) Parcelle communale ZO/70

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer une convention de servitude avec ENEDIS dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation d'un bâtiment agricole couvert de panneaux photovoltaïques dont les travaux nécessitent d'emprunter la propriété communale cadastrée section ZO/70. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal : accepte de passer une convention de servitude avec ENEDIS concernant la propriété communale cadastrée section ZO/70 et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec ENEDIS

7 - URBANISME

Monsieur Grégory FLATTOT communique aux membres du Conseil Municipal les dossiers d'urbanisme étudiés lors des dernières réunions de la Commission Urbanisme :

- Déclaration préalable 13 rue de Beaumont pour l'installation d'un générateur photovoltaïque.
- Déclaration préalable 58 route de Nanton - réfection de toiture,
- Déclaration préalable 2 rue Montagne St-Bonnet - création d'un carport
- Déclaration préalable - 4 Chemin de la Teppe - installation de panneaux photovoltaïques

8 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Grégory FLATTOT fait un point sur les manifestations à venir organisées par les Associations, ainsi que sur la collecte mise en place par l'Association Cercle St Martin en lien avec ses homologues en faveur de l'Ukraine. Monsieur le Maire précise que l'intercommunalité est également présente en termes de logistique.

Monsieur Philippe DURIAUX fait part au Conseil que la route de la Ferté sera fermée à la circulation du 11 au 15 avril prochain en raison d'un changement d'une partie de conduite d'eau

La séance est levée à 20h50